

COMBINER RENDEMENT POTENTIEL ET CAPITAL GARANTI
À ÉCHÉANCE DANS VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

TELLUMA OBLIG JANVIER 2024



Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 29 janvier 2024.

Titre de créance émis par Société Générale et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023, pouvant être clôturée sans préavis.

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Code ISIN : FR001400IZ05

Risque relatif à l'inflation : si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du support, le rendement du support pourrait être inférieur au taux d'inflation.

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Communication à caractère promotionnel



TELLUMA OBLIG JANVIER 2024

Telluma Oblig Janvier 2024 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum qui présente les caractéristiques suivantes :

- Un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.
- Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 7⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain de 5% brut par année écoulée depuis le 29 janvier 2024.
- Un gain garanti de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2024 versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Groupama Modulation, Groupama Premium et Groupama Capitalisation. Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- Un gain garanti de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur.
- À l'issue des années 2 à 7, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation, l'investisseur reçoit à la date d'échéance anticipée⁽⁵⁾ le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré du gain garanti.
- À l'échéance des 8 ans, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, l'investisseur reçoit son capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré du gain garanti, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

- INCONVÉNIENTS

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 8 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 7, à son gré en fonction des conditions de marché.
- Le support comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement anticipé par l'Émetteur, l'investisseur risque de ne pas retrouver de conditions aussi favorables. Plus les taux d'intérêt euro correspondant à la maturité résiduelle du support baisseront, plus la probabilité de remboursement anticipé du support sera importante.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur ou de mise en résolution de ce dernier.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 29 janvier 2024 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.

(4) La date d'échéance finale est le 27 février 2032.

(5) Les dates d'échéance anticipée sont : 27 février 2026 ; 26 février 2027 ; 29 février 2028 ; 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 février 2032 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles.

Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés par Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 € – 340 427 616 RCS Paris – APE : 6511Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.

www.groupama.fr

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

3350-81442-122023 – Création : Société Générale – Photos : Gettyimages®

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

Édition : Juillet 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Groupama